

modèles

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE

D'EMPLOIS

réalisé par la Commission Retraités :
Claude Kowal, André Momein, Jo Gabriac
et Anne-Marie Gourdain.



au sommaire des cahiers :

RETRAITÉ(E)S ET FUTURS RETRAITÉ(E)S,
PRENEZ LA PAROLE
Préparer sa retraite, p.10
Les jeunes retraité(e)s en 2000 : situation et besoins, p.11
Mutacma est la mutuelle des agents de l'ANPE, p.13
Quelques organismes où l'on peut s'informer, p.14
ADASA et retraité(e)s, p.16
Le point sur l'action revendicative du SNU retraité, p.16

LE CHIFFRE
2536 + 1700, le papy boom, p.15

VOUS AVEZ DES DROITS
Les sources de la retraite, p.12

RETRAITÉ(E)S

ET FUTURS RETRAITÉ(E)S

PRENEZ LA PAROLE

À l'heure où la question de la retraite redevient un sujet pour Fillon qui voudrait bien nous cravater un peu plus, nous avons pensé que ce sujet est un vrai sujet pour tous les collègues. Il convient de le traiter sous différents angles. D'autant que la "Commission Retraités" du SNU s'est mise en place et commence à travailler sérieusement!

Si vous avez moins de 40 ans, la retraite est un sujet qui vous préoccupe peu. Vers la cinquantaine ça gratte plus et quand on approche les 60, âge "théorique" du départ, on se pose de plus en plus de questions. Ce sont ces questions que nous avons voulu aborder. Une douzaine de pages n'épuisent certes pas le sujet mais au moins on peut l'éclairer. Il y a, bien sûr, les revenus et la préparation de la retraite mais nous avons voulu, aussi, rassembler quelques données et faire un sort à des idées reçues sur une question qui évolue assez vite. Et puis il y a aussi les spécificités de l'Agence qui, elles aussi, ont évolué sous deux formes dites "sur complémentaire" et "supplémentaire" dont vous trouverez les arcanes dans un document disponible sur le site du SNU. Depuis un an, le SNU s'est organisé avec une commission des retraité(e)s qui s'est mise au travail et a développé un plan d'action.

Pour faire quoi et pour qui ?

Autant de questions qui trouvent des réponses et pour lesquelles nous aimerions votre avis actif. Et même si vous n'êtes pas du SNU, vous avez en tant que retraité(e) des questions à poser, des avis à exprimer et des suggestions à faire. Nous sommes preneurs et même tout disposés à élargir notre démarche vers une amicale des retraité(e)s de l'Agence. Il faut la construire car, comme vous avez pu le remarquer, l'établissement vous oublie très vite dès que vous prenez votre retraite. Pas le moindre sou (ni kopeck) pour les retraité(e)s. Cependant il y a MUTACMA qui maintient un haut niveau de prestation assurance-maladie et aussi l'ADASA dont les prestations leur sont accessibles. Nous le devons à la solidarité de nos collègues actifs. On mériterait sûrement mieux de l'établissement. **Et si on allait leur dire ? ■**

PRÉPARER SA RETRAITE

Quand on est un actif, devenir un retraité n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. Chacun appréciera le piège du mot actif qui laisse entendre que la retraite serait le règne de l'inactivité alors que rien n'est moins vrai. Il faut vraiment se préparer pour passer ce cap qui sans être le détroit de Magellan aux vents si redoutés est quand même plein de pièges et mérite réflexion. Prenons les questions dans l'ordre.

Il faut d'abord **savoir quand** il faut la prendre et il ne suffit pas d'avoir l'œil fixé sur la ligne bleu des 60 ans. Selon le parcours professionnel, le nombre des trimestres engrangés, le sexe, vous pourrez hésiter autour des 60 ans. Mais chaque trimestre manquant coûte en décote et inter réagit sur les complémentaires. Bien sûr si vous ne souhaitez pas partir à 60 ans vous pourrez aussi bien sûr attendre quelques années. Encore faut-il connaître les règles et ces règles sont très complexes et varient selon votre caisse de base. (Voir l'article à ce sujet). On trouve beaucoup d'informations pour résoudre les cas particuliers, et même les cas généraux, sur les sites Internet de chacune de ces caisses de base et complémentaires. Une bonne adresse pour trouver de l'information : www.info-retraite.fr

Pour savoir **quel sera le revenu** dont on pourra disposer pour répondre aux dépenses auxquelles il faudra faire face lire : "Les sources de la retraite".

Et la santé ? Et comment la maintenir afin d'éviter de rejoindre la tribu des Tamaloux ou celle des Bobolàs qui nous guette à la moindre faiblesse. Et la santé ce n'est pas seulement somatique, on sait bien maintenant que le psychosomatique fait aussi mal et intervient quand il s'agit de décider de sortir de la vie active. On a quand même intérêt de savoir où on en est et entretenir la forme car, à tout prendre, mieux vaut prendre sa retraite en bonne santé.

Avoir un projet de vie et des activités qui non seulement soient réalisables mais surtout correspondent à nos désirs et nos souhaits. Le jardin, la peinture, la bricole, les petits enfants, reprendre des études, le théâtre, les voyages, l'engagement politique, etc. sont autant de sujets d'activités, parmi beaucoup d'autres. Ne rien faire devient souvent vite lassant et conduit à la déprime. Votre expérience et votre parcours peuvent intéresser beaucoup de vos proches ou voisins. Et de nombreuses associations locales, régionales ou nationales peuvent vous y aider. Une fois passé les premiers mois d'installation dans la retraite on a intérêt à trouver son ou ses activités et surtout son rythme.

Éviter l'isolement qui nous guette et qui est redoutable d'autant qu'on se trouve vite "en perte de vitesse" non seulement professionnellement mais aussi parfois dans tous les aspects de la vie sociale. Garder ou reconstruire une vraie vie sociale, artistique ou culturelle est la clef.

Et les enfants et les petits enfants ? L'art d'être grand père ou grand-mère est raconté en long et en large par Victor Hugo. Voilà une vraie découverte (qui d'ailleurs arrive souvent avant la retraite). La retraite ajoute une dimension importante, celle du temps libre. Et souvent les enfants, qui ne demandent que ça, vous feront découvrir toutes les actualités de la vie !

Et pourquoi ne pas goûter à l'art, la musique et la lecture ou se remettre à étudier dans une discipline à laquelle on

n'avait jamais envisagé ! Non pas qu'il soit nécessaire de passer des diplômes (encore que !) mais tout simplement découvrir les secrets si nombreux dans ce monde. Il existe de nombreuses opportunités mais il faut les voir et les cultiver. Voir en particulier dans les facs (sous diverses dénominations) qui vous permettront de côtoyer des profs et bien sûr d'autres retraité(e)s...

Certains souhaiteront marquer une coupure avec leur vie professionnelle qui risque (très vite) de devenir une rupture totale. Ce n'est pourtant pas obligatoire. Votre compétence est réelle et peut, souvent par le biais de diverses associations, trouver une réelle utilité. Et vos collègues aussi ne souhaitent pas vous voir disparaître dans la trappe. Sans oublier que le syndicat, et sa Commission des Retraités se promettent d'organiser, dans votre région, des activités et des loisirs.'

Garder la forme en faisant du sport. La retraite ça n'existe pas en sport ! En effet on doit continuer sa pratique. Mais on peut débiter un sport à tout âge. L'important pour les plus de 60 ans c'est de prendre la précaution d'en parler à son médecin et de choisir son sport en fonction de sa condition et de ces aptitudes physiques. Il existe des tests d'efforts que l'on peut faire à l'hôpital. Ils sont remboursés par la sécu... et la mutuelle. De la marche de tous les jours pour aller chercher le pain ou le journal à une pratique régulière de la randonnée, il n'y a qu'un pas ! Avec des ami(e)s ou dans un club c'est bien plus sympa et convivial. C'est le sport le plus pratiqué en France. Pour les plus aguerris : vélo, course à pieds, natation, etc. tout est une question d'entraînement et... de connaissance de soi.

Il faut aussi savoir que l'établissement, depuis quelques années, propose timidement un stage de préparation à la retraite. Les collègues qui l'ont fait, j'en suis, en sont en général assez satisfaits. Mais on constate une dérive quand le stage est sous traité au business. ■

LES JEUNES RETRAITÉ(E)S EN 2000 SITUATION & BESOINS

Une enquête a été faite auprès des retraité(e)s et futurs retraité(e)s d'une grande ville et a fait l'objet d'un rapport d'étude en 2000. Les remarques ci-dessous présentent de façon synthétique les conclusions concernant plus spécifiquement les jeunes retraité(e)s.

Quelques caractéristiques de jeunes retraité(e)s.

- Ils représentent environ 1/5 de l'ensemble des retraité(e)s avec un poids plus grand des femmes au fur et à mesure du vieillissement ;
- Ils sont confrontés au difficile passage entre le temps de travail et le temps de la retraite ;
- Au niveau de leur couple : ils doivent apprendre à partager le temps ;
- Au niveau de l'utilisation du temps : ils doivent apprendre à l'occuper de façon autonome ;
- La vie professionnelle étant terminée, ils doivent se construire une identité nouvelle ;
- Aujourd'hui, ils apparaissent comme mieux portants, plus dynamiques et plus demandeurs d'activités. Cependant, les futurs retraité(e)s (55-59 ans) sont plus inquiets des risques de vieillissement que les générations précédentes ;
- Ils se distinguent peu ou pas des actifs : ils consomment et vivent de façon analogue ;
- Ils sont encore souvent en pleine possession de leurs moyens ;
- Ils se reconnaissent rarement comme des personnes âgées ;
- Ils s'inscrivent peu dans les activités et animations traditionnelles proposées à l'ensemble des retraité(e)s ;
- Ils sont en attente de reconnaissance sociale : ils veulent être reconnus comme citoyens, acteurs de la vie locale (ils sont souvent très attachés à leur quartier), consommateurs et usagers ;
- En même temps, ils ont tendance à se dégager d'un engagement associatif pour se recentrer sur la sphère familiale ;
- Ils privilégient le temps pour eux : ils sont disponibles et ils veulent profiter du temps libre, se divertir, voyager, s'occuper de leurs petits enfants ;
- Ils sont souvent en bonne santé mais ils doivent souvent prendre soin de leurs parents dont la santé se dégrade ;
- C'est une génération pivot entre grands parents et petits enfants.

Les espoirs et craintes des nouveaux retraité(e)s

La gestion du temps de la retraite (qui n'est pas un temps uniforme).

Le passage à la retraite doit être préparé pour éviter les ruptures déstabilisantes et pour se préparer à une occupation du temps plus difficile parce que plus libre.

Ceci est vrai surtout pour les personnes qui étaient les plus actives et les plus investies dans un métier avant la retraite, les hommes étant les plus exposés. Lors du passage à la retraite il faut :

- Arriver à maîtriser l'occupation du temps disponible, à la fois pour soi et pour les autres

- Reconquérir l'autonomie de son action, en partie perdue durant l'activité, dissocier le temps de la retraite de celui de la vieillesse (et des peurs qui sont liées à cette dernière).

Le lien conjugal et familial. Redéfinir le rôle de chaque partenaire et ses territoires personnels. 70 % des retraité(e)s ont un enfant au moins vivant dans leur ville de résidence ou dans l'agglomération. La fréquence des visites des enfants s'intensifie avec l'âge mais elle diminue avec les petits-enfants.

Les craintes économiques. À la fois pour soi ou pour les autres, notamment les plus proches (parents ou petits-enfants).

Le maintien du lien social. Plusieurs volontés marquées :

- Développer la sociabilité acquise hors du temps de travail ;

- Partager les richesses acquises par les nouveaux retraité(e)s au cours de leur existence : expériences, savoirs et savoir-faire. Le lien intergénération est ici essentiel et doit se faire non sur le mode de la transmission, mais sous celui du partage ;

- On constate un fort attachement au quartier, qui s'accroît encore avec l'âge. 19 % des 55-59 ans envisagent de déménager. Ils ne sont plus que 10 % après 60 ans ;

- Les moyens de transports, comme moyens de sociabilité, sont perçus comme prioritaires. De même, la mixité de l'habitat est indissociable du maintien de ce lien social.

La préservation de la santé :

- Importance de la prévention : veiller à une bonne hygiène de vie et à une bonne alimentation ;

- Prendre soin de son corps, préserver l'estime de soi ;

- 3/4 des retraité(e)s souhaitent le maintien à domicile ;

- Concernant les établissements spécialisés, 54 % des retraité(e)s et futurs retraité(e)s jugent difficile d'obtenir une place chez eux.

Le passage à la retraite : comment est-il vécu ?

Même s'il est perçu comme le basculement d'un monde à un autre, il est en général assez bien vécu. Le pourcentage des personnes ayant des difficultés à ce niveau, est plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (22 %) ainsi que chez les employés et ouvriers (27 et 22 %). Les professions intermédiaires semblent moins sujettes à ces difficultés.

Le passage est également un peu plus mal vécu par les femmes que par les hommes. Pour les hommes, les difficultés sont liées à la fin du travail. Pour les femmes, les difficultés sont plus en rapport avec la redéfinition de la vie de couple et avec les problèmes domestiques.

Cependant, la retraite apparaît comme une période très agréable de la vie, surtout pour les jeunes retraité(e)s : on n'a plus de pression, on peut profiter de son temps, faire ce qui intéresse, être disponible pour ses proches. Enfin, la retraite est vécue beaucoup plus positivement par ceux qui vivent en couple que pour les personnes seules.

La retraite et l'investissement associatif

- 1/3 des personnes adhèrent à une association à 55 ans. Ce pourcentage progresse jusqu'à 75 ans.

- L'investissement associatif est plus le fait des hommes que des femmes, des cadres que des employé(e)s et ouvrier(e)s. ... suite p13

LES SOURCES DE LA RETRAITE

Pour construire sa retraite, il faut comprendre les mécanismes, les règles du jeu : quels sont les divers petits ruisseaux qui feront les sources de la retraite, les divers organismes ?

À plus ou moins soixante ans, vous êtes agent de l'ANPE. Mais avant d'y travailler, quel parcours professionnel avez-vous mené ? Déjà agent non titulaire de l'État ou fonctionnaire (nous ne traiterons pas ici cette dernière situation), salarié du secteur privé, non salarié (artisan, professionnel libéral...), ou encore passé par le monde agricole ? Activité professionnelle à l'étranger ? Dans ce cas, il importe de savoir si vous bénéficiiez de la protection sociale française. Sinon, toute cette activité ne sera pas prise en compte pour le calcul de votre retraite. Et que dire de votre vie extraprofessionnelle : service militaire, congé pour élever les enfants, fonction élective... ? Autrement dit toute une histoire de vie à reconstituer.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Pour calculer le montant de ses revenus pour sa retraite, il faut partir d'une idée simple : « les petits ruisseaux font les grandes rivières ». Ces ruisseaux correspondent à plusieurs niveaux de retraite. Selon votre carrière professionnelle, les petits ruisseaux peuvent avoir des sources très différentes et des débits très variés. Encore faut-il ne pas oublier un des petits ruisseaux ! Dans le cadre de ce dossier nous n'aborderons que les revenus issus des différentes retraites et laisserons volontairement de côté tous les autres revenus.

1^{er} niveau : Les retraites de base obligatoires. Il y en a une vingtaine, dont la plus importante est le Régime général (autrement appelé Sécu), auquel cotise l'agent

ANPE. La plupart de ces régimes de bases fonctionnent sur le principe de cotisations appliquées à un salaire plafonné (le plafond de la Sécu) qui valident des trimestres. Mais elles ne sont pas identiques dans leur fonctionnement.

Dans le régime général, pour obtenir une retraite à taux plein, il faut cumuler, à la date du départ (avant le 1^{er} janvier 2009), 160 trimestres dans l'ensemble des régimes de base auxquels vous avez cotisé. (De 161 à 164 trimestres, en fonction de l'année de naissance, à compter du 1^{er} janvier 2009) avec la réforme des retraites. La recherche des trimestres peut révéler quelques bonnes surprises rares (1 trimestre qui en valide 4 d'un coup) mais hélas aussi quelques désillusions (des périodes d'apprentissage non déclarées par exemple).

Notez bien qu'on peut aussi obtenir quelques trimestres autrement que par cotisation. Ainsi par exemple les femmes peuvent obtenir jusqu'à 8 trimestres supplémentaires par enfant élevé.

Pourquoi est-ce si important d'avoir tous ses trimestres ? C'est que votre retraite subira une décote de sa valeur au prorata des trimestres manquants. Alors vous pourrez éventuellement racheter des trimestres (cas rares et coût élevé) ou bien attendre 65 ans pour obtenir d'office le taux plein...

Un cas particulier : si vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité ou reconnu inapte par le médecin-conseil de votre caisse retraite, vous pourrez dès 60 ans toucher une pension vieillesse à taux plein.

Ensuite le montant de votre pension dépend aussi de la moyenne de vos meilleurs salaires plafonnés et revalorisés en franc constant, calculés (pour les départs à partir du 1^{er} janvier 2008) sur 25 ans quelle que soit l'année de naissance.

Si vous avez cotisé au régime agricole ou au régime des artisans commerçants avant l'ANPE, formulez une seule demande auprès du régime général. Ensuite chaque caisse calculera et paiera la part qui lui incombe. Si vous avez cotisé à d'autres retraites de base, il vous faudra effectuer une demande de liquidation auprès de chaque caisse concernée.

2^e niveau : les retraites complémentaires. Là aussi il existe différents régimes en fonction des activités menées salariées ou non. Leur principe est qu'en contrepartie de cotisations prélevées sur les salaires, des points de retraite sont attribués. Mais notez que l'âge légal de départ, la durée de cotisation optimale ne sont pas les mêmes partout. Pour connaître le montant d'un de ces « ruisseaux », il suffit de multiplier le nombre de points cumulé dans ce régime par la valeur du point à la date de votre départ. La valeur du point évolue chaque année. Pour les agents non contractuels de l'État et en particulier ceux de l'ANPE, la caisse de retraite complémentaire est l'Ircantec. Pour les salariés de l'industrie, du commerce et des services, l'ARCCO et l'AGIRC (à laquelle vous avez cotisé seulement si vous étiez cadre) fédèrent de nombreuses institutions de retraite. Toutes ces institutions auxquelles vous avez cotisé comme salarié se sont regroupées depuis 1999 pour simplifier votre liquidation et ont adopté une valeur commune du point. Il suffira de vous adresser auprès de l'institution de retraite complémentaire Arrco de votre dernier employeur ou auprès du Cicac de votre département (centre d'information sur les retraites complémentaires) qui se chargera de retrouver dans une base de données commune le total de l'ensemble de vos points et liquider cette retraite (sauf l'Ircantec). Ce qui ne doit pas vous empêcher de vérifier que tout ce que vous attendez y est !

3^e niveau : des retraites surcomplémentaires ou supplémentaires (après 99) dans certaines entreprises et surtout à l'ANPE. Il s'agit là de capitalisation et non de répartition comme ci-dessus, c'est-à-dire qu'elles s'appuient sur des portefeuilles de produits financiers (obligations, actions...). Présent à l'ANPE entre le 1^{er} juillet 1991 et le 30 juin 1999 vous avez acquis des droits à une retraite surcomplémentaire qui seront calculés au départ en retraite selon un calcul assez complexe. Voir sur le site du SNU. Présent à partir du 1^{er} juillet 1999, vous engrangez des points pour une « retraite supplémentaire ». ■

suite

**LES JEUNES RETRAITÉ(E)S EN 2000
SITUATION ET BESOINS**

- 60 % des personnes participant à une ou plusieurs associations le font depuis qu'elles sont en retraite.
- 1 retraité sur 2 fait partie d'une association culturelle, d'arts et de loisirs et 1 sur 4 d'une association sportive. Tous âges confondus, la part des deux types d'association est équivalente. Cela signifie que les retraité(e)s sont plus attiré(e)s par le 1^{er} type d'association que l'ensemble de la population. À noter la place très importante des associations caritatives chez jeunes retraité(e)s.

Projets, modalités d'utilisation du temps et ennui

- L'utilisation du temps est facilitée par l'existence d'un projet : 39 % des 55 ans en ont un, ce pourcentage tombant à 31 % pour les 75 ans. Les voyages occupent une place prépondérante dans ces projets.
- Plus d'1 retraité sur 3 (surtout chez les 60-74 ans) programme ses activités sur la semaine. Il s'agit surtout de cadres ou de professions intermédiaires, souvent investis dans une activité associative.
- Les hommes sont plus attirés par le jardinage, le bricolage et la promenade. Les

femmes s'investissent plus dans les activités manuelles, les loisirs d'intérieur, la lecture.

- Concernant la télévision, seulement 4 % des cadres et professions intermédiaires la citent alors que la proportion est beaucoup plus élevée chez les employés (21 %) et les ouvriers (26 %). Pour ceux qui habitent en HLM, le taux est encore plus élevé.
- Avec l'avancée en âge, les activités d'intérieur progressent fortement.
- 15 % des enquêtés disent ne pas savoir quoi faire souvent ou parfois. Ce pourcentage est plus élevé chez les 60-74 ans et, parmi ceux-ci, chez les personnes vivant seules. Ces dernières, souvent des femmes, expriment des difficultés à prendre des initiatives pour pratiquer de nouvelles activités.

L'activité culturelle

Au cours des 12 derniers mois, 81 % des cadres mais seulement 41 % d'ouvriers ont fait un ou des voyages. De même, pour les 60-74 ans, 71 % des couples et seulement 52 % des personnes vivant seules sont dans ce cas. Les mêmes décalages se retrouvent au niveau des autres activités culturelles : spectacles divers, musées etc. Par ailleurs

les personnes vivant seules sortent moins que celles vivant en couple. La solitude « isole ».

Les jeunes retraité(e)s et l'information

3/5 des retraité(e)s (la proportion est encore plus grande pour les jeunes retraité(e)s) lisent quotidiennement les journaux locaux. Ils sont 2/3 à lire l'hebdo local. Par contre ils sont très peu touchés par les supports d'information à destination des retraité(e)s, qu'ils connaissent mal. L'information passe souvent plus par le face à face continu et répété (proches, personnels médicaux ou aides) que par les médias. L'information passe moins bien auprès des personnes les moins qualifiées : par exemple, la méconnaissance des activités et animations proposées se manifeste dans des proportions supérieures au sein des catégories ouvriers et employés.

Les attentes relatives aux informations en direction des retraité(e)s et jeunes retraité(e)s concernent essentiellement deux domaines : d'une part l'information sur les animations et les activités et, d'autre part, les informations pratiques. ■

mut.acma

est la mutuelle des agents de l'ANPE,
créée par quatre syndicats.

Les adhérents de la mutuelle (10 000 environ) élisent, tous les quatre ans, sur liste syndicale leurs Délégués Régionaux et ceux-ci élisent le Conseil d'Administration et le Bureau. Grâce à ces règles démocratiques les agents sont les décisionnaires. Les syndicats sont investis dans la vie de la mutuelle. Le SNU en est la principale force avec 49% et 44 sièges sur 87 (un représentant au moins dans chaque région).

MUTACMA propose 2 types de garanties :

- La **"Complémentaire maladie chirurgie"** : de haute qualité, intervient et prend la charge, totale ou partielle, du reste à payer après le régime de base de la Sécu.
- La **"Prévoyance"** intéresse les retraité(e)s sur deux prestations : la rente éducation et la garantie dépendance.

Vous n'êtes pas adhérents (es) : n'attendez plus et contactez le délégué retraité de MUTACMA,

André Momein par téléphone 04 77 30 01 68 ou 06 77 53 10 68,

par courriel andre.momein@wanadoo.fr

ou par courrier MUTACMA - 123 Rue Oberkampf - 75544 PARIS cedex 11.

**Pour une meilleure garantie accessible à tous, le SNU revendique
une Mutuelle d'Établissement pour tous : actifs, précaires et retraité(e)s.**

RETRAITÉ(E)S ET PERSONNES ÂGÉES: QUELQUES ORGANISMES OÙ L'ON PEUT S'INFORMER

Les personnes âgées deviennent un enjeu important de la politique nationale et locale. Les acteurs publics locaux sont des points d'information incontournables et des lieux de concertation intéressants qui peuvent permettre d'infléchir certains choix locaux. Des militants motivés, souhaitant s'investir dans tout ce qui touche aux personnes âgées, peuvent trouver là, matière pour se mobiliser dans la réflexion et l'action.

Instances politiques départementales de réflexion et de proposition : les CODERPA

Dans chaque département existe un CODERPA (Comité Départemental des Retraité(e)s et Personnes Âgées) placé sous la responsabilité du Président du Conseil Général et composé de représentants des personnes âgées elles-mêmes (provenant notamment des organisations syndicales), des professionnels et des institutions intervenant dans ce domaine.

C'est une instance de réflexion et d'action sur l'ensemble de la politique de cette collectivité territoriale en direction des personnes âgées. Il est consulté lors de la phase d'élaboration du « Schéma Départemental d'Actions Pour les personnes âgées » qui fixe, pour 5 ans, les axes de la politique départementale : prévention et amélioration de l'environnement local (transports, habitat, vie sociale), maintien à domicile (services de soins et d'aide à domicile, dispositifs d'écoute et d'alerte, soutien des aidants naturels), accueil et accès dans les établissements d'hébergement (en fonction du plus ou moins grand degré de dépendance), coordination des professionnels du secteur (hébergement, santé, formation), etc..

Son rôle varie beaucoup selon les départements. Dans certains cas, il dispose d'une réelle autonomie de fonctionnement et ses propositions inspirent réellement les choix départementaux. Il donne son avis par rapport au bilan annuel du Conseil Général. Il peut en outre se saisir de tout problème lui paraissant important ou urgent et faire part de ses réflexions à l'instance décisionnaire départementale. Dans d'autres départements, (plutôt à droite), il peut être cantonné à un rôle d'enregistrement.

Des lieux généralistes locaux d'information et d'action : les Offices Municipaux de Retraité(e)s et Personnes Âgées

Les municipalités se préoccupent essentiellement d'apporter de l'information aux personnes âgées et de réaliser des actions à leur intention. Elles confient d'habitude ces tâches à des Offices Municipaux. Ce sont en général des lieux d'accueil, d'écoute et de conseil pour aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne ;

des lieux d'information sur les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs ouvertes aux retraité(e)s et personnes âgées et les associations qui y concourent (de retraité(e)s, de quartier ou autres) ; et des lieux de concertation et de réflexion visant à améliorer la vie de ces publics.

Dans les municipalités d'une certaine importance sont souvent proposées aux retraité(e)s et personnes âgées des activités de prévention (ex. : entraînement de la mémoire, prévention des chutes, équilibre, sommeil, aquagym, initiation à l'informatique etc.) et d'animation (séances et débats d'information et de sensibilisation sur des thèmes spécifiques variant chaque année comme par exemple la vision, le stress, les services à domicile, l'aménagement de l'habitat etc.). À cela s'ajoutent parfois des sorties à la journée ou à la demi-journée, au cinéma, des repas périodiques en commun. Un programme spécifique pour les personnes en établissement est en général prévu.

Les actions de bénévolat sont souvent aidées et encouragées, comme la lecture à domicile, l'aide au soutien scolaire et à l'acquisition de connaissances, le coup de main pour les démarches personnelles et professionnelles. L'implication des retraité(e)s dans la vie associative est encouragée par la formation à la vie associative des adhérents des diverses associations. À cela, s'ajoutent de grandes manifestations culturelles spécialement organisées pour les retraité(e)s et personnes âgées.

Par l'expérience acquise à l'ANPE, aussi bien dans le contact avec le public qu'à travers la gestion des multiples sollicitations et difficultés quotidiennes, les anciens de l'établissement sont souvent recherchés pour s'investir dans toutes ces actions.

Des lieux plus spécialisés d'information et de coordination : les CLIC

Souvent, en cas de difficulté, les retraité(e)s et personnes âgées sollicitent directement les professionnels de la santé, les services à domicile, ou les mairies en ignorant l'existence d'organismes comme les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) habilités à leur fournir toutes ces informations dans

un même lieu. Créés en 2000, ils s'implantent progressivement dans l'ensemble des départements, mais la couverture géographique n'est pas toujours complète.

Si tous sont gratuits, leur situation juridique est très variée : certains sont affiliés aux CCAS, d'autres sont des associations locales. Ils ont en principe pour but d'orienter les personnes âgées (à partir d'un bilan et à l'aide d'un plan individualisé), de les informer (santé, habitat, services à domicile, centres d'hébergement, administrations etc.) et de les accompagner à travers le réseau des professionnels. Leur intervention conduit aussi à des actions de prévention, de formation et de soutien aux aidants (intervenant auprès des personnes dépendantes), Ainsi, progressivement, ils jouent un rôle de guichet unique pour les personnes âgées. Cependant, leurs moyens sont souvent limités : des effectifs insuffisants dans les services à domicile, manque de places dans les établissements d'hébergement ou les accueils de jour, pénurie des aides soignantes, etc.

Les centres communaux d'action sociale : les CCAS

Le CCAS anime les actions générales de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions privées ou publiques. Ses principaux domaines sont la famille, la petite enfance, les personnes âgées, l'action sociale et l'insertion (comme le RMI) et les personnes handicapées. À ce titre, il instruit les demandes d'aide sociales : carte d'invalidité, l'A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie), la CMU, les demandes de RMI. Il transmet les dossiers des services ménagers ou d'aide sociale à l'hébergement aux services compétents. Enfin il peut répondre aux demandes de secours des administrés.

Dans les grandes villes, les CCAS gèrent des cantines mais aussi des crèches, des maisons de retraites.

En plus de ses attributions obligatoires, le CCAS subventionne le portage des repas aux domiciles de personnes âgées, les associations d'intervention à domicile d'aide ménagère et gère la banque alimentaire en liaison avec l'assistante sociale. ■



2536+1700

Le papy boom fait boom et c'est l'avenir de notre système de retraite et des retraité(e)s qui est en jeu.

La date du départ en retraite, donc la durée de carrière professionnelle, et le montant des pensions dépendent de nombreux paramètres qu'il faut anticiper. Les prévisions économiques étant aléatoires, comment financer nos retraites de demain ? telle est la question que se posent aujourd'hui la plupart des retraité(e)s.

Combien de retraité(e)s sommes-nous à l'agence ?

Il y a 2 536 retraité(e)s au 30 novembre 2005 (nombre d'inscrits aux élections de l'ADASA) et en plus la Direction Générale estime, dans le cadre du Schéma du Développement des Compétences et des Formations, à 1 700 le nombre d'agents pouvant partir dans un avenir proche. (Il s'agit d'un ordre de grandeur.)

Et en France ?

Au 31 décembre 2004 le chiffre de la CNAV est de 20 455 010 retraité(e)s qui se décomposent en 3 grandes catégories :

- le régime général 10 439 076 (dont ANPE).
- les autres salariés 6 147 636 (ouvriers d'État, SNCF, EDF, etc.) ;
- les régimes des non salariés 3 868 298 (exploitant agricole, professions libérales, artisans et commerçants).

Dans le régime général, 55 % des prestations sont versées à des femmes. Les départements d'Outre-mer représentent 1,38 % et les TOM et étrangers 9,85 %.

Les 2 groupes d'âge les plus importants sont les 65-69 ans qui représentent 22,4 % et les 70-74 ans 21,71 %. Les plus de 90 ans sont 3,57 % et les moins de 59 ans sont 1,92 %.

Enfin 13,87 % des retraité(e)s vivent en Île de France, 8,78 % en Rhône-Alpes, 8,18 % en PACA et 2,25 % en Auvergne.

Les pensions

Les mesures prises par le gouvernement BALADUR en août 1993 (calcul de la pension sur les 25 meilleures années au lieu de 10, entraînent une baisse de 40 %) et amplifiées par la loi FILLON, visent à reculer l'âge de départ en retraite mais surtout à réduire le montant des pensions versées par la CRAM dans le cadre de la solidarité. L'objectif est d'inciter les futurs partants à placer dans des fonds de pensions privés leurs économies. C'est la capitalisation type PERP (plan d'épargne retraite), l'assurance-vie et autres produits défiscalisés. Ceci pour diminuer la part des pensions issues de la solidarité intergénérationnelle.

Une autre mesure de la loi FILLON a prévu d'indexer les pensions du privé sur les prix alors qu'elles l'étaient sur le salaire moyen. Or le salaire moyen dépend de la qualification moyenne des salarié(e)s en poste,

qui augmente régulièrement. Cela va entraîner un décrochage du niveau de vie des retraité(e)s par rapport aux actifs. La baisse du niveau des pensions a déjà commencé puisque la proportion de salariés partant en retraite avec le seul minimum contributif est de 40 % en 2002. Il est prévu que ce taux passe à 60 % pour les pensions versées par la CRAM. Nous allons assister à un retour de la pauvreté chez les retraité(e)s et principalement chez les femmes seules.

Au niveau des conseils généraux, on constate que 1 081 000 personnes âgées bénéficient de l'aide sociale. C'est la cohorte qui croît le plus fortement avec 6 % de plus en un an. 54 % résident à leur domicile et 46 % en établissement. Et parmi les personnes qui touchent le RMI, les retraité(e)s sont aussi en augmentation.

Mais les disparités sont et seront de plus en plus grandes du fait de l'incidence des retraites complémentaires (qui s'ajoute à la retraite du régime général) et des écarts très importants entre les différentes complémentaires, liés au secteur d'activité, durée d'activité et participation de l'employeur.

Les évolutions prévisibles

La notion de retraité n'existe pas pour l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) du moins pas encore. Il faudra attendre le recensement de 2005 à paraître en 2008. L'INSEE parle d'inactifs de plus de 60 ans ce qui n'est pas du tout la même chose.

Les prévisions du C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites) prévoient qu'en 2050 la France comptera 1,4 actif pour 1 inactif de plus de 60 ans.

Cette projection s'appuie sur l'hypothèse ou les tendances actuelles se maintiendraient c'est-à-dire un solde migratoire annuel de + 50 000 personnes/an, une fécondité de 1,8 enfant par femme et une baisse de la mortalité au même rythme que ces quinze dernières années. Mais aussi un niveau de chômage de 4,5 % en 2015 et l'hypothèse que les salaires croissent en longue période comme la productivité. On peut rêver !

Mais des éléments importants peuvent modifier profondément la donne. C'est le cas du niveau du chômage qui a une incidence sur les rentrées de cotisations, le niveau de productivité ou la situation économique mondiale.

Mais pour l'INSEE, le comportement des seniors reste la principale source d'incertitude sur l'évolution de la population active, le risque étant qu'ils choisissent de prendre leur retraite plus tôt en acceptant des niveaux de pensions plus bas.

L'espérance de vie à 60 ans était en 2004 de 20,4 % pour les hommes et de 25,6 % pour les femmes mais devrait passer en 2050 à 27,2 et 32,1 %. Les plus de 60 ans qui étaient 12,6 millions en 2000 seraient 23,2 millions en 2050. Cela donne une



idée du poids des retraites dans les années à venir. Les seniors sont les plus exposés aux licenciements et il n'existe rien pour aider les travailleurs âgés à alléger les activités physiques pénibles. Le nombre de salariés qui partent en retraite alors qu'ils sont en arrêt de travail est en constante augmentation. Dans le privé les 2/3 des personnes qui liquident leur pension ne sont plus au travail. Le nombre de préretraité(e)s sous différents statuts est lui en diminution suite aux suppressions des CFA ou évolutions négatives des CPA ou FNE. Rappelons qu'aujourd'hui l'âge de départ moyen en retraite est de 58 ans.

Le patronat continue à licencier les seniors alors que le gouvernement, pour des raisons budgétaires, souhaite retarder leur départ. Partir plus tard c'est plus de rentrée financière dans les caisses de retraite et moins de dépenses.

Parmi les conclusions actuelles et provisoires on peut dire que le besoin du financement des régimes de retraite n'est pas la catastrophe annoncée. Rappelons ici que la stratégie du Gouvernement est de toujours présenter des scénarios catastrophes pour mieux faire avaler ces propositions. Après tout les allègements de charges patronales représentent presque trois fois les déficits de la sécu... Dès 2008 un point d'étape doit être fait avec un grand débat national. Espérons que les retraité(e)s et les actifs sauront se mobiliser pour défendre cette logique de solidarité qui est la marque de fabrique de notre système social que les libéraux rêvent de remettre en cause. Malheureusement ils ne font pas que rêver ! ■

Le minimum contributif

est versé par la CRAM aux personnes qui ont cotisé 150 trimestres mais dont le montant de la retraite est faible : 563,40€ mois ou 597,71€ mois pour une durée d'assurance égale à la limite prévue pour obtenir une pension entière.

Le minimum vieillesse

est une prestation d'assistance versée par l'État aux plus de 65 ans. Une sorte de RMI dont le montant est de 610,29€ par mois et 1094,80€ pour un couple.

Le PPESVR :

Plan Partenarial D'épargne Salariale Volontaire. Les versements des salariés viennent à la fois des cotisations volontaires et des sommes reçues au titre de l'intéressement et de la participation, versements complétés par un financement employeur. Les sommes versées par l'employeur sont déductibles de son bénéfice imposable. Elles sont exonérées d'impôt sur le revenu pour le souscripteur.

- **1 131 retraité(e)s** bénéficient de la retraite complémentaire régime fermé dit sur complémentaire.

- **1 268 retraité(e)s** au régime ouvert depuis 1999 dit supplémentaire.

Âge de départ à l'ANPE :

entre 60 et 65 ans. À partir de 56 ans sous condition de « carrière longue » si on a commencé à travailler entre 14 et 17 ans.

ADASA ET RETRAITÉ(E)S

L'ANPE ne fait rien pour ses retraité(e)s !

Sitôt parti(e)s sitôt oublié(e)s...

C'est L'ADASA qui, sur son budget propre, ouvre ses prestations à toutes et tous les retraité(e)s (voyages, vacances, bourses activités, fonds de solidarité, etc.) en tenant compte des revenus grâce à la moyenne économique. Ils sont associés pleinement à la vie de l'association : élection du collège retraité(e)s, droit de vote aux assemblées générales. L'accès à l'info est aussi une réalité : un site Internet miroir leur est réservé : www.adasa.asso.fr (accessible par mot de passe que vous pouvez vous procurer auprès de l'ADASA).

Aujourd'hui, 2886 retraité(e)s de l'ANPE (1700 de plus dans les 2 ans) sont des ayants droit de l'ADASA, dont 2456 sont en contact avec l'ADASA ;

Les représentants du SNU que vous avez élu au CA de l'ADASA, poursuivent et développent le travail déjà commencé au sein de la Commission des Retraités. Ils revendiquent auprès de la direction de l'ANPE leur reconnaissance c'est-à-dire obtenir une subvention. ■

LE POINT SUR L'ACTION REVENDICATIVE DU SNU RETRAITÉ(E)S

À MUTACMA, les retraité(e)s du SNU ont demandé la suppression de la cotisation unique pour la mutuelle qui ne tenait pas compte des importantes disparités des pensions. Il sera proposé à l'assemblée générale d'octobre **5 niveaux de cotisations.**

Nous sommes intervenus auprès de la Direction Générale par courrier en juin et lors du dernier CCPN pour que **la prime collective d'intéressement de 2005** soit rapidement versée à tous les agents qui sont partis au cours de cette année. 300 ont été payés, il reste 900 dossiers en attente de traitement...

Une bonne adresse pour trouver de l'information :

www.info-retraite.fr